



INFORMATION AUX HABITANTS DU CH. DE LA MÉTAIRIE AINSI QU'AU COLLEGE CHAMPITTET

Traité par : Benjamin Vaudroz

Réf. : Annonce_Metairie_revetements_finaux.docx

Pully, le 6 octobre 2020

Chemins de la Métairie et du Pont du Diable Travaux de pose du revêtement final

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du chantier communal en cours aux ch. de la Métairie et du Pont du Diable, nous vous informons que la Ville de Pully, par l'intermédiaire de l'entreprise FFA SA, va réaliser la mise en place du revêtement final sur l'ensemble du périmètre des travaux, laquelle engendrera, conformément aux indications figurant sur le plan ci-dessous, la :

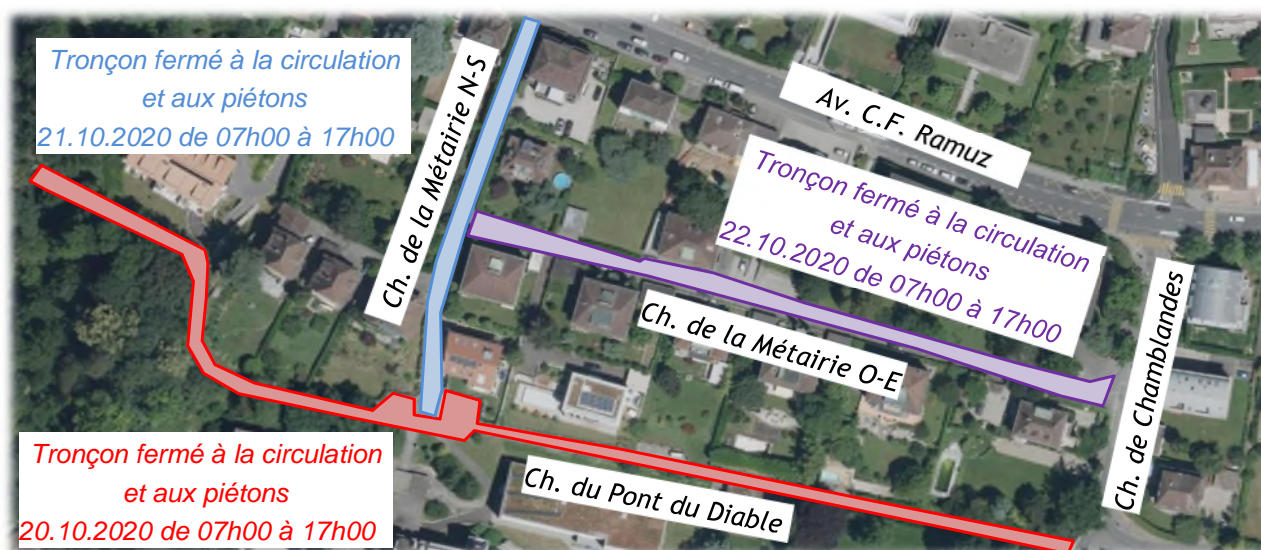
fermeture à la circulation des axes suivants :

Ch. du Pont du Diable : le mardi 20.10.2020 de 07h00 à 17h00

Ch. de la Métairie (Tronçon N-S) : le mercredi 21.10.2020 de 07h00 à 17h00

Ch. de la Métairie (Tronçon O-E) : le jeudi 22.10.2020 de 07h00 à 17h00

(Planning intentionnel sujet à modification)



Places de stationnement débouchant sur le ch. du Pont du Diable :

Pendant la journée du 20 octobre 2020, de 07h00 à 17h00, l'accès à votre domicile ne sera pas possible en véhicule. L'accès à pied sera quant à lui garanti en tout temps.

Les places de stationnement et garages situés le long dudit chemin ne seront plus accessibles en voiture pendant la période susmentionnée (ni entrée, ni sortie).

Places de stationnement débouchant sur le ch. de la Métairie, tronçon Nord-Sud

Pendant la journée du 21 octobre 2020, de 07h00 à 17h00, l'accès à votre domicile ne sera pas possible en véhicule. L'accès à pied sera quant à lui garanti en tout temps.

Les places de stationnement et garages situés le long dudit chemin ne seront plus accessibles en voiture pendant la période susmentionnée (ni entrée, ni sortie).

Places de stationnement débouchant sur le ch. de la Métairie, tronçon Ouest-Est

Pendant la journée du 22 octobre 2020, de 07h00 à 17h00, l'accès à votre domicile ne sera pas possible en véhicule. L'accès à pied sera quant à lui garanti en tout temps.

Les places de stationnement et garages situés le long dudit chemin ne seront plus accessibles en voiture pendant la période susmentionnée (ni entrée, ni sortie).

Sur ordre de Police Est Lausannois (ci-après PEL), la présente circulaire ne fait plus office d'autorisation de parcage. Vous avez cependant la possibilité de demander des macarons vous permettant de stationner à l'av. C. F. Ramuz et au ch. de Chamblandes du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020 inclus.

Ces autorisations peuvent être obtenues auprès de PEL, rue de la Poste 9 à Pully, sur présentation des documents suivants :

- la présente circulaire ;
- le permis de circulation du véhicule (carte grise).

Pour une question de coordination, cette autorisation doit être demandée à PEL au plus tard le vendredi 16 octobre 2020.

Nous vous rendons attentifs qu'en cas de mauvaises conditions météorologiques, les travaux seront reportés. Dans cette éventualité, nous ne manquerons pas de vous tenir informés en temps voulu des nouvelles dates de ces travaux.

Toutes les informations relatives à la circulation sont également disponibles sur le site Internet de la Ville de Pully, sous la rubrique « Chantiers/Travaux ».

Nous vous demandons de faire preuve de prudence aux abords du chantier et de vous conformer à la signalisation et aux déviations qui seront mises en place par le Sgtm M. Haari de PEL (☎ 021 721.33.11), ainsi qu'aux directives du responsable du chantier, M. Benjamin Vaudroz (☎ 079 481.04.39).

Conscients des désagréments provoqués par ces travaux, nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Direction des travaux et des services industriels